RÉSOLUTION DU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL
23 & 24 SEPTEMBRE 2026

Le CCN réaffirme son attachement à la Charte d'Amiens à l'occasion de l'anniversaire de ses 120 ans. Le CCN, réuni les 23 et 24 septembre 2026, réitère ses revendications, conformément aux orientations adoptées au Congrès confédéral du mois d'avril.

Le CCN alerte sur les orientations du Projet de loi de finances (PLF) pour 2027, et refuse les 54 milliards d'euros de coupes annoncées par le Premier ministre qui conduisent à une austérité sans précédent notamment au détriment des services publics et revendique le suivi, l'évaluation et une réelle conditionnalité des aides publiques aux entreprises.

Le CCN exige le blocage du prix des carburants sans délais à 1,50 euro le litre et obtenir une baisse durable du prix du gaz afin de garantir aux ménages comme aux entreprises un coût de l'énergie abordable et maîtrisé. Le CCN revendique une véritable politique industrielle permettant d'éviter des destructions d'emploi, de réindustrialiser et de relocaliser les productions dans les territoires.

Le CCN réaffirme son opposition à toute politique d'austérité qui serait menée à travers le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) et revendique que les dépenses de santé soient à la hauteur des besoins réels de la population. Il dénonce l'augmentation constante du reste à charge des assurés sociaux et condamne également les remises en cause répétées des droits des salariés en matière d'arrêt de travail et d'accidents du travail. Il revendique le retrait de décrets allant dans ce sens, le retour à la liberté intégrale de prescription des médecins et le rétablissement du service du contrôle médical, de ses missions et de son indépendance.

Le CCN réaffirme son attachement indéfectible à la Sécurité sociale fondée sur le salaire différé, financée par la cotisation sociale et reposant sur les principes de solidarité et d'universalité.

Le CCN exige l'abrogation de la réforme des retraites de 2023 et continue de revendiquer un retour de l'âge de départ à la retraite à 60 ans et 37,5 annuités dès que les conditions seront réunies ainsi que la prise en compte réelle de la pénibilité. Il rappelle son attachement au régime de retraite par répartition. Il exige le maintien de tous les régimes, de toutes les caisses ainsi que du Code des pensions civiles et militaires. Le CCN revendique le retour à l'indexation des pensions sur les salaires et dénonce les mesures envisagées contre les retraités, en particulier le gel des pensions et la suppression de l'abattement fiscal de 10 %. Il revendique la mise en place d'un système équivalent à l'ARPE.

Le CCN revendique une augmentation du SMIC à hauteur de 80 % du salaire médian. La persistance d'une inflation pèse fortement sur le pouvoir d'achat, l'augmentation générale des salaires et des traitements est donc une revendication prioritaire de Force ouvrière, tout comme le rétablissement de l'échelle mobile des salaires. Il soutient et se félicite de la mobilisation des électriciens et gaziers pour défendre le tarif agents. Le CCN soutient tous les salariés en lutte pour les emplois, leurs conditions de travail et leur rémunération.

Le CCN exige, dans les Outre-Mer, un encadrement strict des marges du fret et une augmentation des revenus, des pensions pour lutter contre la vie chère, des moyens, police et douane, pour lutter contre l'insécurité et les trafics de stupéfiants ainsi que des moyens conséquents pour l'exercice d'une meilleure justice.

Le CCN dénonce l'affaiblissement des prérogatives des représentants du personnel résultant de la disparition des CHSCT et revendique leur rétablissement.

Le CCN rappelle son attachement indéfectible au service public et au statut général des fonctionnaires dont on fête les 80 ans. Il dénonce les suppressions d'emploi, les baisses de moyens et les restructurations de services au détriment de l'intérêt général. Le CCN condamne les mesures contre les agents publics : gel du point d'indice, tassement des grilles, suppression de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), l'abattement de 10 % en cas d'arrêt maladie, entrainant leur paupérisation. Le CCN réaffirme son engagement pour une Fonction publique forte, dotée de moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions et rappelle qu'il n'y a pas de République sans service public.

Il dénonce les attaques contre l'Éducation nationale et s'oppose fermement aux vagues successives de suppressions de postes d'enseignant et revendique le retrait des dispositifs Parcoursup, Mon Master, et « Bienvenue en France ».

Le CCN refuse les PSE dans les centres de formation, soutient l'AFPA là où cela impacte son offre, son maillage territorial, son personnel, en contradiction avec les missions attribuées et exige des moyens pour éviter les pertes d'emploi.

Le CCN rappelle l'engagement de Force ouvrière contre toute forme de discrimination. Il faut œuvrer à tous les niveaux afin de garantir une égalité réelle. Le CCN réaffirme son engagement à œuvrer au côté de la CSI et au sein de l'OIT pour le progrès social, la défense des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes afin de garantir la paix par la justice sociale.

Dans le prolongement du Congrès de Dijon, le développement constitue une priorité pour Force ouvrière. Le CCN réaffirme non seulement que les jeunes sont le présent et l'avenir de l'Organisation, mais appelle également les structures à favoriser l'intégration de jeunes militants de moins de 35 ans en leur sein.

Le CCN appelle toute l'Organisation à se mobiliser, et à organiser les assemblées générales afin de faire progresser Force ouvrière, de renforcer sa représentativité, dans le privé et dans le public. Le CCN rappelle que notre Organisation représente l'ensemble des salariés et que nous devons nous renforcer dans tous les collèges, notamment chez les agents de maitrise et les cadres. Dans le cadre de la campagne pour les élections Fonction publique, le CCN appelle à donner encore davantage de poids aux revendications des agents publics.

La progression des implantations, des adhésions et des résultats dans tous les scrutins, dans les secteurs public et privé, doit permettre de renforcer notre syndicalisme libre et indépendant pour la défense des intérêts matériels et moraux des salariés.

Le CCN appuie pleinement la grève et les mobilisations du 29 septembre de la Fonction publique, rejointes par d'autres structures FO et notamment la montée nationale des pompiers avec leurs syndicats.

Le CCN soutient les initiatives et déterminations des structures FO pour aider les salariés, les retraités et la jeunesse à mettre en échec les budgets d'austérité, obtenir les augmentations de salaires et le blocage des prix. Il donne mandat au bureau confédéral pour préparer la mobilisation interprofessionnelle, y compris par la grève et dans l'action commune, pour gagner sur les revendications.

3 contre
1 abstention
Résolution adoptée

//